

Dates d'échéance 2023

1^{er} VERSEMENT : 1^{er} mars

2^e VERSEMENT : 3 mai

3^e VERSEMENT : 2 août

4^e VERSEMENT : 1^{er} novembre

Informations

Lors d'un paiement par chèque, aucun reçu ne vous sera expédié par la poste : l'encaissement de votre chèque tient lieu de reçu.

Le compte est le seul avis transmis aux contribuables. Aucun état de compte n'est acheminé en cours d'année.

Lors d'un paiement par guichet ou internet, assurez-vous que le numéro de référence affiché à l'écran correspond à celui inscrit sur votre coupon de remise.

Pour un changement d'adresse, en aviser le Service de la taxation. Un formulaire de changement d'adresse est également disponible sur le site de la Ville.

Il est de votre responsabilité de remettre une copie de votre compte de taxes à votre créancier hypothécaire.

Vous aurez besoin d'une copie de votre compte pour votre usage personnel? N'oubliez pas d'en faire une copie avant de le remettre à votre créancier.

Comment payer mes taxes?

EN LIGNE

Sur le site Internet de votre institution financière. Pour effectuer le paiement, vous devez inscrire les 18 chiffres du numéro de référence.

ENVOI DE CHÈQUES POSTDATÉS

Au Service des finances de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et inclure les coupons de paiement.

COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Paiement comptant - Interac - chèque

SERVICES BANCAIRES PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET

Le paiement en ligne est accepté à ces institutions : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Scotia, Banque de Montréal, RBC Banque Royale, Banque Laurentienne, Banque TD et Tangerine. N'oubliez pas de prévoir le paiement quelques jours avant la date d'échéance (délai compensatoire des institutions financières).

BOÎTE DE DÉPÔT 24 HEURES À L'HÔTEL DE VILLE

À la porte d'entrée principale.

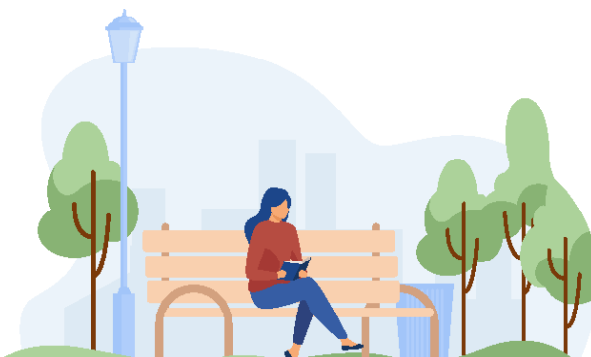
Coordonnées

COMPTOIR DE PERCEPTION

Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9
Téléphone: 450 478-0211

HORAIRE

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 12 h



Informations complémentaires

Compte de taxes 2023



VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES



Mot de la mairesse

L'exercice budgétaire 2023 a été particulièrement difficile à réaliser en raison de la situation inflationnelle que vous connaissez tous. La municipalité n'étant pas à l'abri des hausses de coûts, nous avons vu nos factures pour plusieurs services augmenter. Des décisions se sont donc prises afin de respecter nos engagements, poursuivre les services à la population et réduire les dépenses.

Nous avons donc trouvé un équilibre entre la capacité de payer et nos obligations. Nous avons coupé dans ce qui n'est pas obligatoire, car comme vous le savez, avant de se payer un voyage, il faut d'abord qu'il y ait de la nourriture sur la table! Ce sont tout de même des coupures qui restent crève-cœur, car ce sont principalement des loisirs. Ainsi, nous avons retiré une de nos patinoires (au parc des Saisons puisque cette dernière était la moins utilisée), annulé un des six vendredis musicaux (nous en aurons cinq à l'été 2023), coupé une partie de la fête des citoyens, nous ferons moins d'animation ponctuelle durant l'année, etc. Nous avons aussi reporté l'ensemble des nouvelles initiatives proposées par nos différents services afin de limiter les augmentations.

Avec ces différentes coupures et/ou reports, nous sommes en mesure de vous présenter un budget équilibré, responsable et soucieux. L'augmentation de taxes sera donc de 4,9% pour l'année 2023. Aussi, trois tarifications sont ajustées afin de représenter le coût réel de la dépense : les matières résiduelles avec une augmentation de 39\$ par porte (nous avons respecté le choix des citoyens qui souhaitent ne pas réduire le nombre de collectes), le traitement des eaux usées avec une augmentation de 11\$ par porte et finalement, une augmentation de 5\$ pour ceux qui possèdent une piscine résidentielle.

En somme, nous avons un budget qui va nous permettre d'assurer l'ensemble des services pour 2023, avec des choix intelligents et réalistes !

Julie Poivre

Faits saillants

☑ Un budget équilibré de **27 891 400 \$**



Augmentation
du taux de la taxe foncière de
4,9 %

☑ Nouvelle tarification pour les taxes de services

Eau	227 \$
Traitement des eaux usées	157 \$
Matières résiduelles	224 \$
Vidange de fosses septiques	85 \$
Contrôle biologique des insectes piqueurs	50 \$
Piscine résidentielle	55 \$

Répartition de chaque dollar perçu

Administration générale	0,13 \$
Sécurité publique	0,20 \$
Transport	0,19 \$
Hygiène du milieu	0,15 \$
Santé et bien-être	0,01 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0,03 \$
Loisirs et culture	0,13 \$
Frais de financement	0,04 \$
Remboursement de dette et autres activités financières	0,12 \$
TOTAL	1,00 \$

Avis d'évaluation

Sur quels critères est basée l'évaluation de ma propriété?

Ce travail est effectué par la firme Évimbec, une firme indépendante mandatée par la Ville, selon des critères fixés par la Loi sur la fiscalité municipale. La Ville n'a pas le pouvoir d'intervenir dans le processus de fixation des valeurs des propriétés.

Le rôle d'évaluation foncière indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande au 1^{er} juillet 2020. Elles servent de base pour le calcul des taxes municipales des années 2022, 2023 et 2024.

Le rôle d'évaluation tient compte de l'état de la propriété, de sa localisation et de son environnement. Lorsque des travaux sont effectués sur une propriété, la valeur au rôle est modifiée selon la nature des travaux qui ont été faits.

